MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

------ Unité*Travail*Progrès

REPUBLIQUE DU CONGO

N° 02477MFB-CAB

CIRCULAIRE

(LARGE DIFFUSION)

Mesures d'accompagnement des entreprises pour la lutte contre les effets économiques du COVID-19

La pandémie du coronavirus (COVID-19) a, en plus des conséquences sanitaires et sociales, de nombreux impacts sur le tissu économique en République du Congo. Plusieurs secteurs d'activités vont connaître un ralentissement, ce qui peut affecter la propension des entreprises à créer de la valeur et donc à réduire leur capacité à contribuer efficacement au développement économique du pays.

En vue de maintenir la dynamique de la chaine de valeurs, de préserver les emplois et de répondre à l'appel du Président de la République, Chef de l'Etat, de mettre en place une chaine de solidarité nationale, le Gouvernement a pris des mesures d'accompagnement des entreprises exerçant en République du Congo.

Il s'agit des mesures douanières, fiscales et financières ci-après :

I. En matière douanière

- Facilitation et accélération des procédures de dédouanement des marchandises et particulièrement les produits pharmaceutiques, le matériel médical et les produits alimentaires de première nécessité ainsi que les produits d'hygiène.
- 2. Non application des frais d'inspection, conformément à la loi de finances 2020.
- 3. Suspension des contrôles douaniers à postériori pendant une période de 3 mois, à compter du mois de mars, avec possibilité de prolongation après évaluation de la situation d'urgence sanitaire.